

SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES
Pour les TPE / PME Parisiennes
Depuis le 1^{er} juin 2020

Lettre d'Information n°10, Mars 2021

Vous êtes dirigeant d'une TPE / PME parisienne ?

En particulier, dans les secteurs :

- du **Commerce de détail indépendant**
- de la **Construction**
- de l'**Hôtellerie-Restauration**
- des **Services à la personne et de l'aide à domicile**

Vous avez besoin d'un premier conseil pour gérer les conséquences de l'évolution de votre activité dans le contexte de la crise sanitaire, pour recruter, former, gérer vos salariés au quotidien, mieux connaître vos obligations légales en matière de droit du travail...

Nous vous proposons :

- Un **conseil personnalisé** par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans votre entreprise
- Une **mise en relation avec des professionnels du territoire parisien** pour répondre à vos questions spécifiques
- Des **ateliers pratiques** en petit groupe pour travailler une thématique particulière avec un expert, des **petits-déjeuners** d'information qui vous permettront de partager vos interrogations et d'échanger entre pairs, des **visioconférences** pour vous professionnaliser à distance
- Des **ressources** en ligne : Epec.paris - Service d'appui RH aux TPE / PME



Financé et labellisé par l'Etat

Gratuit pour les entreprises

Votre contact EPEC

Nathalie Roux

nathalie.roux@epec.paris

07 56 00 94 37

ACTUALITES SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES

Jeudi 18 mars 2021 : **session d'information Elections syndicales TPE 2021** (du 22 mars au 6 avril pour les salariés des entreprises de moins de 11 salariés), organisée en partenariat avec le cabinet **Talens Avocats**. **Notre article** consacré à l'évènement, le **support d'animation avec les questions posées et les réponses apportées** ainsi qu'**un guide pratique de questions / réponses aux employeurs** sur notre site internet : [Lien Article session d'information Elections syndicales TPE 2021](#)

Session d'information - visioconférence

APPEL A PROJETS TP'up et PM'up RELANCE DEUX AIDES FINANCIERES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE POUR SE DEVELOPPER ET CREER DES EMPLOIS

en partenariat avec la Région Île-de-France et deux entreprises lauréates TP'up 2020

Lundi 29 mars 2021

11H-12H30

Pour vous inscrire auprès de l'EPEC :

Renseigner le formulaire en ligne : [Programme et inscription](#)

Le lien de connexion à la visio-conférence vous sera adressé après l'inscription

ACTUALITES SOUTIEN AUX TPE / PME EN CONTEXTE DE CRISE COVID-19 ET EN PERSPECTIVE DE REPRISE

Numérique : TPE, artisan, commerçant, indépendant, agriculteur, profession libérale. Vous avez des besoins de digitalisation mais n'avez pas les connaissances suffisantes pour la mettre en œuvre. Vous avez besoin d'un accompagnement sur mesure et progressif pour faire évoluer votre activité et tirer parti des technologies digitales. **Des médiateurs numériques à votre écoute de 9H à 18H au 01 82 88 85 88 ou sur le tchat du site** : [Lien site clic-connect.fr](#)

Fonds national de Solidarité : le formulaire au titre des pertes de chiffre d'affaires du mois de **janvier** est disponible **jusqu'au 31 mars 2021**.

Fonds national de Solidarité : le ministère de l'économie, des finances et de la relance a dressé une liste des activités économiques particulièrement touchées par les mesures de restriction mises en place pour lutter contre la propagation du virus COVID-19 et donc particulièrement soutenues. Découvrez si vous faites partie de ces **listes, mises à jour en mars** : [Lien Listes S1 et S1bis mises à jour par décret du 09 03 21](#) Le formulaire au titre des pertes de chiffre d'affaires du mois de **février** est **disponible depuis le 15 mars**. [Lien site des impôts](#)

Aide exceptionnelle pour la prise en charge des coûts fixes des entreprises, opérationnelle à **compter du 31 mars 2021**. Calibrée pour couvrir 90 % des pertes d'exploitation pour les entreprises de moins de 50 salariés (et 70 % pour celles de plus de 50 salariés) dans la limite de 10 M€ sur le premier semestre de l'année 2021, l'aide s'adresse aux entreprises ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public ou dont l'activité est inscrite sur les listes S1 ou S1bis ou dont un magasin de vente est situé dans un centre commercial de plus de 20 000 m² faisant l'objet d'une interdiction d'accueil du public et qui répondent aux autres conditions à découvrir en suivant le [Lien Aide exceptionnelle à la prise en charge des coûts fixes des entreprises](#)

Votre contact EPEC

Nathalie Roux

nathalie.roux@epec.paris

07 56 00 94 37